

## Municipalités et développement des communautés

*Un leadership partagé au cœur du changement*

Dans un contexte marqué par la complexification des enjeux, les **municipalités, en tant que gouvernements de proximité**, disposent d'un **positionnement stratégique** pour favoriser le vivre-ensemble, renforcer les solidarités et soutenir la qualité de vie sur leur territoire. Elles ont un potentiel pour mobiliser les acteurs locaux, soutenir des démarches collectives et déployer des solutions adaptées aux réalités vécues. Elles constituent en ce sens des **actrices essentielles du développement des communautés (DC)**.

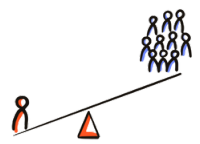
### Le développement des communautés (DC), qu'est-ce que c'est exactement?

Le DC au Québec se définit comme une **approche territoriale intersectorielle** qui vise à renforcer notre **capacité collective à répondre aux enjeux** complexes auxquels nous faisons face.

Il s'appuie sur la **mobilisation des forces vives** du territoire dans une dynamique de collaboration, de reconnaissance mutuelle, de dialogue, de co-construction et de participation active des premier-ères concerné-es.



PÉNURIE DE LOGEMENT



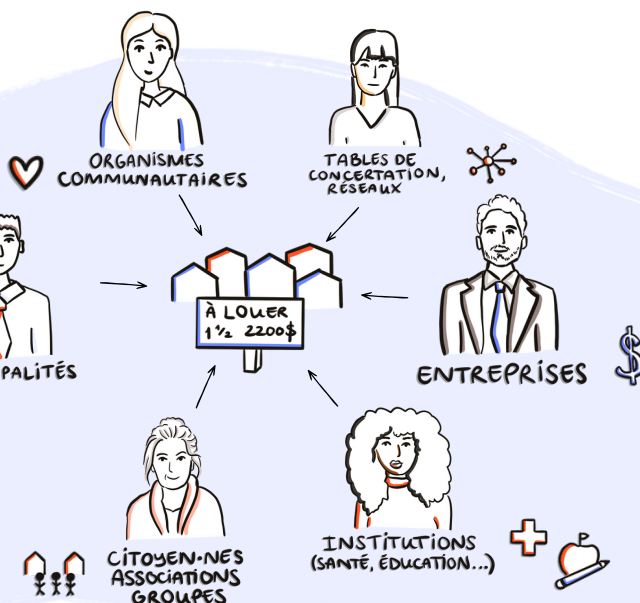
INÉGALITÉS CROISSANTES



CRISES CLIMATIQUES



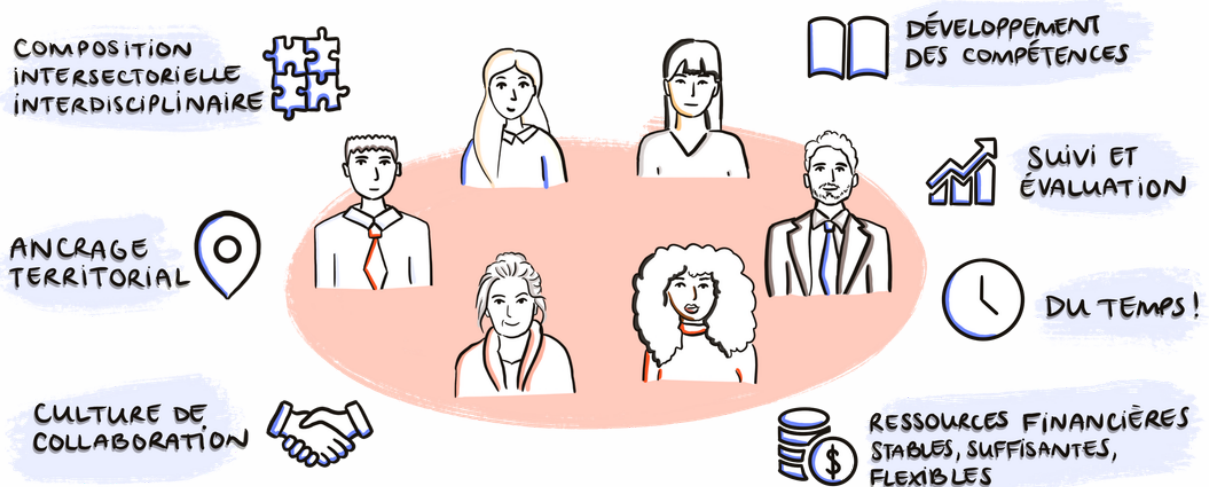
PRESSION SUR LES SERVICES



## Les conditions favorables au développement des communautés

La réussite des démarches de développement des communautés repose sur un ensemble de conditions interreliées qui doivent être réunies pour permettre aux territoires d'agir de manière cohérente et efficace :

- Un **ancrage territorial fort**, qui reconnaît les identités multiples, les parcours diversifiés et les dynamiques propres à chaque milieu. Concrètement, cela implique de documenter les réalités locales, de soutenir les initiatives citoyennes et de travailler avec les forces vives déjà mobilisées.
- Une **composition intersectorielle et interdisciplinaire**, réunissant citoyennes et citoyens, groupes, organismes communautaires, entreprises locales, institutions publiques et professionnelles de divers champs d'action et d'expertise. Il faut valoriser la diversité des expertises et des savoirs.
- Une **culture de collaboration**, fondée sur la confiance, le dialogue continu, la coconstruction et la reconnaissance mutuelle des rôles et savoirs de chacun.
- Des **ressources financières stables, suffisantes et flexibles**, permettant non seulement de financer des projets, mais aussi de soutenir les processus de gouvernance, de concertation, d'évaluation et d'apprentissage collectif.
- Un investissement dans le **développement des compétences** du développement des communautés, par la formation continue, l'accompagnement, la documentation des pratiques et le partage d'expériences.
- Du **temps**. Pour adresser les grands enjeux de notre époque, du temps est nécessaire afin de mettre en place des changements systémiques porteur de sens.
- Des **mécanismes de suivi et d'évaluation partagée**, favorisant une lecture des retombées à court, moyen et long terme, et permettant des ajustements et de mesurer la portée des impacts dans un **horizon plus grand que celle des mandats politiques**.



Ces conditions créent un cadre favorable à l'action collective territoriale. Les municipalités peuvent contribuer à réunir ces conditions grâce à leur influence politique et administrative. Les prochaines sections détaillent les rôles possibles des municipalités dans le développement des communautés et les leviers d'action disponibles.

## Rôles et leviers d'action des municipalités dans le DC

En plus des responsabilités municipales, les municipalités disposent d'un large éventail de rôles qu'elles peuvent jouer dans le développement des communautés, selon leur taille, leur capacité, leurs priorités et les ressources disponibles. Chaque municipalité a ainsi à déterminer les rôles et les responsabilités qu'elle souhaite assumer, en cohérence avec ses réalités, ses ambitions et les partenaires avec lesquels elle travaille. La municipalité n'agit pas seule dans sa communauté. Dans une perspective de développement collectif, les municipalités doivent réfléchir à leurs rôles et responsabilités **avec** les autres acteurs et actrices du milieu concernés et les initiatives déjà existantes.

Ces rôles ne sont pas exclusifs, mais peuvent être exercés de manière complémentaire et évolutive:

1. **Représentation politique** : porter la voix des réalités locales auprès des instances régionales et provinciales, et défendre les intérêts de la communauté dans l'élaboration des politiques publiques.
2. **Gestion des ressources** : administrer les ressources municipales de manière transparente, agir comme fiduciaire ou partenaire de projets structurants, et optimiser les ressources locales afin de répondre aux besoins du milieu.
3. **Mobilisation et facilitation** : créer les conditions favorables à la participation des citoyens, des organismes et des partenaires, et soutenir les dynamiques de dialogue et de coconstruction (certaines sont déjà existantes).
4. **Participation à planification stratégique collective** : développer une vision à long terme du développement arrimée aux réalités locales et aux autres plans municipaux.
5. **Co-leadership du milieu** : jouer un rôle de pivot dans les démarches territoriales, soutenir l'innovation locale et valoriser les initiatives collectives et citoyennes.
6. **Co-coordination** : soutenir la coordination des efforts collectifs en valorisant l'expertise locale, en favorisant la participation des parties prenantes et en assurant un lien stratégique entre les initiatives de terrain et les décisions politiques.

Ces rôles impliquent également une série de responsabilités concrètes : répondre aux besoins identifiés, planifier en fonction des objectifs, coordonner les initiatives, évaluer les retombées, assurer une reddition de comptes transparente, adapter les actions en fonction des apprentissages collectifs, etc.

**ASTUCE!** UNE BONNE PREMIÈRE ÉTAPE EST DE SE METTRE EN POSTURE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN AUX DÉMARCHES PRÉEXISTANTES!

### Points de contact possibles :

- **Coordonnateur-ices de démarches** intersectorielles, de développement social ou de développement des communautés
- **Organisateur-ices communautaires** du CISSS
- **Agent-es de développement** de certaines organisations comme le CJE ou la CDC.



## Et comment, maintenant ?

Pour jouer pleinement leur rôle stratégique dans le développement des communautés, les municipalités doivent pouvoir compter sur des leviers politiques, légaux et financiers renforcés. Elles doivent être reconnues comme de véritables actrices de la gouvernance territoriale, capables d'adapter leurs actions aux réalités de terrain avec agilité et autonomie.

Mais ce rôle s'accompagne aussi de responsabilités. Les municipalités ont le pouvoir et le devoir de favoriser une gouvernance inclusive, fondée sur la participation citoyenne, la transparence, l'équité et le partage du pouvoir décisionnel. Ce type de gouvernance est un levier essentiel de cohésion sociale, de résilience et d'innovation territoriale.

Voici quelques pistes d'action concrètes pour renforcer leur contribution au développement des communautés :

- Mettre en place des mécanismes de participation citoyenne, notamment des comités consultatifs, des assemblées de quartier ou des budgets participatifs.
- Former et soutenir les équipes municipales et les élu·es sur les pratiques de développement des communautés, la concertation et le leadership partagé.
- Investir dans des espaces de concertation territoriale en soutenant les tables de partenaires, les démarches collectives et les projets intersectoriels.
- Créer des outils de suivi, d'évaluation et de reddition de comptes adaptés aux démarches collectives et aux réalités locales.
- Tisser des partenariats durables avec les organismes communautaires, les institutions, les entreprises locales et les citoyen·nes, en reconnaissant leur expertise et leur rôle.
- Plaider collectivement auprès des gouvernements et représenter les enjeux du milieu pour des programmes mieux adaptés aux territoires, une reconnaissance du rôle municipal et des ressources adéquates pour y parvenir.
- Intégrer une vision de transition socioécologique et d'équité territoriale dans l'ensemble des politiques locales.

Le développement des communautés ne peut reposer sur les seules épaules des municipalités. Il s'agit d'une responsabilité partagée, qui engage l'ensemble de l'écosystème local : citoyen·nes, groupes communautaires, institutions, entreprises et gouvernements.

**En misant sur un leadership territorial partagé et en mobilisant l'intelligence collective, nous pouvons bâtir des communautés plus fortes, plus solidaires et mieux outillées pour affronter les défis à venir.**

